



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 janvier 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 17 janvier 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 41
Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 3

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Madame Nathalie KOENDERS		Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Christine MARTIN	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Denis HAMEAU	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Guillaume RUET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Madame Christine MARTIN
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET	
Monsieur Jean DUBUET	
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Eco-réhabilitation - Habellis - Demande de subvention au titre de la programmation 2025 - 25 rue Parmentier à Dijon (2 logements)

Dijon métropole s'est engagée résolument en faveur de la transition écologique et de la lutte contre la précarité énergétique dans l'exercice de ses différentes compétences : énergie, mobilité, action sociale, politique métropolitaine de l'habitat.

Le mandat porte l'objectif du développement de l'«éco-habitat» au bénéfice d'une offre de logements plus durable tant en construction qu'en rénovation. Les dispositifs métropolitains visent les logements des bailleurs sociaux ainsi que les logements privés au titre d'une politique publique globale et inclusive. Ils reposent sur un triple objectif :

- la maîtrise des dépenses d'énergie et l'amélioration des conditions d'habitabilité et de confort pour les occupants des logements ;
- la réduction des impacts sur l'environnement avec la baisse de consommation des ressources fossiles et le recul des émissions de gaz à effets de serre ;
- une dynamique de travaux et d'emplois pour toute la chaîne des acteurs économiques concernés.

L'action de Dijon métropole s'inscrit en coopération avec ses partenaires dont l'Etat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, la Caisse des Dépôts et Consignations, Action Logement et mobilise les dispositifs nationaux et européens dont le fonds de développement régional (FEDER) 2021-2027.

A l'appui du bilan de ses deux précédents programmes 2010-2014 et 2015-2020 (94 opérations, 4 000 logements rénovés BBC, gain énergétique moyen de 40%), Dijon métropole s'est engagée par délibération du 16 décembre 2021 dans un nouveau dispositif de soutien aux programmations 2021-2025.

Il est rappelé que la mobilisation des concours financiers pour ce type d'opération est conditionnée à l'engagement des opérateurs à ne procéder à aucune augmentation du quittance des ménages locataires pour la part de travaux couverts par les subventions allouées. Conjointement, il est demandé aux bailleurs bénéficiaires de justifier de la concertation et de l'accompagnement des ménages locataires en termes de sensibilisation aux éco-gestes et éco-usages ainsi que de la formation de leurs agents de proximité afin d'optimiser, sur la durée, l'efficacité du réinvestissement thermique.

Au titre de la programmation 2025, Habellis a sollicité, le soutien financier de Dijon métropole pour l'opération de réhabilitation visant un niveau « BBC Rénovation » pour deux logements conventionnés situés au 25 rue Parmentier à Dijon.

Les étiquettes énergétiques sont notées actuellement en G avec une moyenne de consommation de 567 kWhEP/m² par an. Les travaux permettront d'atteindre le niveau BBC Rénovation Étiquette B soit un niveau de consommation projetée de 102 kWhEP/m² par an.

Pour atteindre ces objectifs de performance, les travaux porteront sur la mise en place d'une isolation thermique par l'extérieur sur l'ensemble de la surface des murs donnant sur l'extérieur, sur l'isolation des plafonds rampants et les planchers situés sur les locaux non chauffés. Le programme comprend également le remplacement des convecteurs électriques par une pompe à chaleur collective pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire (ECS) ainsi que le changement des menuiseries et serrureries existantes, l'installation d'une ventilation hygro B. Ces interventions seront complétées par la mise aux normes électriques des parties privatives et communes ainsi que le passage en LED des éclairages.

En application du règlement d'intervention adopté par délibération en date du 16 décembre 2021, la subvention de Dijon métropole au bénéfice de cette opération s'élève à 4 000 € représentant 2,17 % du coût prévisionnel TTC (184 000 € TTC).

L'opération bénéficie également du concours financier de l'État au titre du Fonds National d'Aide à la Pierre (FNAP) Le bailleur aura également recours à des emprunts (Caisse des dépôts et consignations) et à des fonds propres.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'attribuer** à Habellis 28 Boulevard Clemenceau - BP 30312- 21003 DIJON Cedex -, au titre de la programmation 2025 en matière d'éco-réhabilitation et en application des dispositions d'intervention applicables, une subvention d'un montant de 4 000 € pour l'opération de rénovation BBC - étiquette B - de deux logements conventionnés situés 25 rue Parmentier à Dijon ;
- **d'imputer** la subvention susvisée sur l'autorisation de programme « Participation au financement d'opérations de réhabilitation thermique d'habitat à loyer modéré - Programmation 2025 - hors PNRU » (chapitre comptable 204) ;
- **de prélever** les crédits de paiement nécessaires sur le budget des exercices à venir ;
- **de dire** que le versement de ces subventions est subordonné à la justification, par le bénéficiaire, des engagements et des dépenses correspondant au projet présenté ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention financière annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à l'exécution de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 35	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 3 PROCURATION(S)	